

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Nouvelles mesures COVID en consultation: réaction commune de six gouvernements des cantons romands

Suite aux annonces d'hier du Conseil fédéral, six cantons romands tiennent à exprimer leur position commune sur les dernières mesures de lutte contre le coronavirus. Etant donné la poursuite de l'épidémie en Suisse, les gouvernements concernés admettent que la Confédération puisse prendre la main et édicter des mesures uniformisées au niveau national, après consultation des cantons. Cela dit, ils expriment leur désaccord sur l'ampleur du nouveau dispositif et regrettent la manière avec laquelle celui-ci a été préparé.

Les gouvernements romands ne peuvent accepter que des dispositions aussi restrictives soient imposées à des cantons qui ont pris leurs responsabilités, anticipé des décisions difficiles et douloureuses pour la population ainsi que pour de nombreux secteurs de la société et de l'économie, assumé publiquement ces responsabilités, débloqué d'importants soutiens financiers et veillé à un dialogue intercantonal auquel le Conseil fédéral les avait précisément invités.

S'il est important que la population continue à faire preuve de la plus grande rigueur dans le respect des règles de précaution, il est également primordial qu'elle puisse avoir accès, sous strictes conditions, à d'autres activités que celles essentiellement liées au travail et aux achats. En conséquence, ils demandent des modifications du dispositif fédéral en particulier sur les quatre points suivants, renvoyant pour le surplus à leurs prises de positions respectives dans la consultation :

- il doit être possible de se rencontrer à 10 personnes dans le cercle privé le week-end des 19 et 20 décembre. De nombreuses personnes mobilisées par la crise, et notamment le personnel soignant, travailleront les 24, 25 et 26 décembre et ne pourraient pas fêter Noël en famille. Il en va également de l'acceptation des mesures par la population romande, qui subit de très importantes restrictions à sa liberté depuis plusieurs semaines.

- si la fermeture des bars à 19h00 peut être admise, il n'en est pas de même s'agissant des établissements de restauration afin de permettre un service du

soir moyennant le respect strict des plans de protection sanitaire;

- pas de mesures spécifiques supplémentaires pour le dimanche et les jours fériés;

- possibilité pour les théâtres, cinémas et salles de spectacle d'accueillir jusqu'à 50 personnes au maximum, moyennant le respect strict des plans de protection sanitaire.

Sur le plan institutionnel, quand bien même les objectifs sanitaires de protection de la population sont prioritaires, les cantons romands ne peuvent accepter la précipitation avec laquelle ces mesures non différenciées ont été mises en consultation, sans tenir compte des efforts déjà consentis. En vue de l'évolution, dès janvier, ils en appellent à l'instauration d'un dialogue confédéral devant permettre une meilleure prise en considération de l'avis des cantons en amont, ainsi qu'une meilleure prévisibilité des mesures envisagées. En cas d'éventuelles restrictions supplémentaires décidées par la Confédération, celles-ci devront être compensées par des aides financières fédérales importantes allouées aux secteurs concernés. C'est pourquoi les cantons romands demandent la confirmation que les dispositifs d'aides et de compensation financière soient prolongés le temps nécessaire en 2021 et augmentés substantiellement pour couvrir les pertes inéluctables. Par ailleurs, une aide supplémentaire doit être accordée aux cantons qui depuis six semaines ont pris et assumé des décisions difficiles.

Renseignements complémentaires:

BE : Pierre Alain Schnegg, président du Conseil d'Etat, tél. 031 633 79 20

FR : Anne-Claude Demierre, présidente du Conseil d'Etat, tél. 026 305 29 04

VD : Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat, tél. 021 316 70 01

NE : Laurent Kurth, conseiller d'Etat, Chef du Département des finances et de la santé, tél. 032 889 44 00

VS : Christophe Darbellay président du Conseil d'Etat, tél. 027 606 20 90

JU : Jacques Gerber, ministre, Chef du Département de l'économie et de la santé, tél. 032 420 52 03

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 décembre 2020